

PPE3 : que faut-il en retenir ?

Après deux ans d'âpres négociations et beaucoup d'hésitations, le Gouvernement approuvait, le 12 février 2026, la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3). Mais, quelque 15 jours plus tard, la guerre en Iran venait rebattre les cartes du théâtre énergétique. Que reste-t-il de cette construction qui a demandé tant d'efforts ?



Jean-Pierre Hauet, ancien rapporteur général de la Commission de l'énergie du Plan, rédacteur en chef de l'EdEnMag

« La programmation pluriannuelle de l'énergie 3 actualise la stratégie précédente en tenant compte de la crise énergétique européenne et en intégrant les scénarios prospectifs de RTE », peut-on encore lire sur le site officiel du Gouvernement. Mais depuis, les choses ont bien changé : la crise n'est plus européenne, la guerre en Iran a déclenché une crise énergétique mondiale d'une violence dépassant celle de 1973 et dont, à l'heure où nous écrivons ces lignes, il est impossible de préjuger la durée et les conséquences.

Alors que reste-t-il de la PPE3 à laquelle tant d'efforts ont été consacrés ? Beaucoup de choses devront être reconsidérées, à la lueur d'un contexte énergétique qui restera probablement fortement marqué par la crise mondiale que nous traversons. Cependant, des acquis essentiels subsisteront.

Une prise de conscience des impératifs de sécurité et de compétitivité

Pendant des années, les politiques françaises et européennes ont été orientées par les seuls fanaux des économies d'énergie et des énergies nouvelles dont le développement était censé suffire à assurer un approvisionnement énergétique stable et neutre pour le climat. Les choses se sont révélées beaucoup plus complexes. Alors que la nation est encore dépendante à 60 % du gaz et du pétrole, le Gouvernement a pris conscience des risques de rupture d'approvisionnement et de perte d'indépendance, tant en ce qui concerne les fournitures d'énergie que de matériels et matériaux destinés à s'exonérer de la dépendance aux hydrocarbures.

Un point de convergence s'impose aujourd'hui : la sortie des énergies fossiles répond à la fois à l'exigence climatique et au souci d'indépendance nationale. À juste titre, le Gouvernement affirme aujourd'hui, dans sa communication : « La troisième

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) définit comment produire davantage d'énergie française, décarbonée et compétitive. ».

Mais une réalité s'est faite prégnante : la transition énergétique coûte très cher et nécessite un effort d'investissement considérable. Longtemps l'aphorisme selon lequel « la meilleure des énergies est celle qu'on ne consomme pas » a fait florès. Mais tout a un coût et l'étude sur la rénovation énergétique des bâtiments, réalisée par Équilibre des Énergies et résumée dans cet *EdEnMag*, montre qu'il faut savoir ne pas aller trop loin et avoir constamment à l'esprit la recherche de l'optimum économique. La primauté de la compétitivité est aujourd'hui affirmée et revendiquée à Paris comme à Bruxelles. Mais il reste à la mettre en œuvre et, au niveau européen, les consultations engagées sur l'adaptation des directives « efficacité énergétique » (EED) et « énergies renouvelables » (RED) montrent qu'un gros effort de persuasion reste nécessaire.

Vers une société électrifiée

La priorité donnée à l'électrification des usages est le point clé de la PPE3. La reconnaissance du fait que l'électrification coche toutes les cases de la transition énergétique est une décision courageuse et quasiment historique. C'est un retournement de situation par rapport aux errements qui, par le truchement d'une RT2012 fondée sur le concept bancal d'énergie primaire, avait permis au gaz fossile de conquérir plus de 70 % du marché du chauffage dans les logements neufs à la fin des années 2010 !

Mais la route est longue et la pente est raide. Entre 2011 et 2025, la part de l'électricité dans le bilan énergétique national est passée en 15 ans de 25,6 % à 27,0 %¹. On voudrait à présent que ce ratio passe en 10 ans de 27 % en 2025 à 38 % en 2035, et aux environs de 55 % en 2050. Un tel pari est audacieux car

1. Source : SDES – Bilan énergétique national 2025.

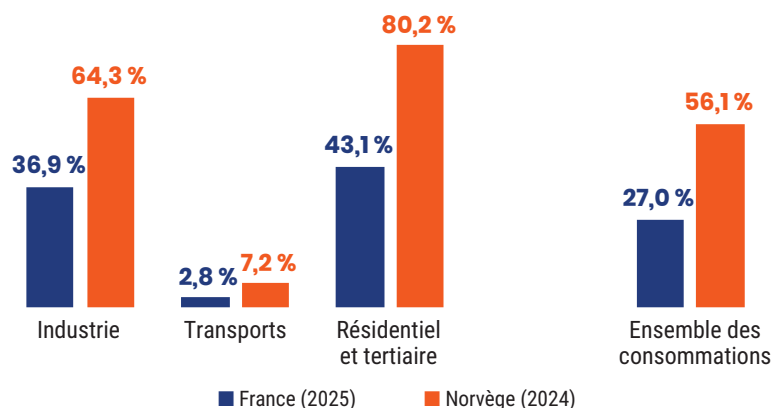


Figure 1 : Comparaison des taux d'électrification, en énergie finale, en France et en Norvège. Sources : pour la France, SDES, bilan énergétique national 2025 ; pour la Norvège : Statistisk sentralbyrå.

il nécessite des modifications structurelles dans l'ensemble des secteurs consommateurs dont aucun n'est aujourd'hui au rendez-vous. Pari perdu d'avance, diront certains. Pas si sûr, car, dans l'espace économique européen, la Norvège montre la voie, étant le seul pays à avoir dépassé le seuil symbolique des 50 % d'électricité dans son bilan en énergie finale (figure 1).

Le développement du véhicule électrique est une priorité de la PPE3. Certains doutent encore de son avenir, mais en Norvège les voitures électriques à batterie ont représenté, en 2025, 95,9 % des immatriculations de véhicules neufs et même 97,6 % en décembre 2025². La messe est dite.

L'électrification est donc possible, y compris dans un pays dont la production domestique en hydrocarbures représente l'équivalent de 12 fois les besoins totaux en énergie finale. Mais il faut pour cela des ressources pour financer les investissements et une vision politique forte.

Enfin un armistice entre énergies renouvelables et nucléaire

Il y a 40 ans, la catastrophe de Tchernobyl est venue frapper les esprits sur la question du nucléaire, y compris en France où l'hiver nucléaire a failli ruiner tout un pan de notre industrie. Pendant quatre décennies, des combats idéologiques ont opposé les tenants des énergies renouvelables, au premier rang desquels la Commission européenne, à ceux qui voulaient préserver l'atout nucléaire.

La PPE3 met un terme, au moins provisoire, à ce conflit. Elle reconnaît que le nouveau nucléaire est nécessaire à l'approvisionnement de la France en électricité, qu'il offre des garanties de stabilité et de pérennité et permet de reconstituer un socle

énergétique dont l'enjeu est transgénérationnel. Il vient renouveler au bénéfice des générations futures, jusqu'à la fin du siècle, l'héritage légué par la génération des années 1980. En ce sens, le nucléaire n'est pas directement en concurrence avec les moyens électriques renouvelables qui permettront, dans les quinze prochaines années, d'adapter notre capacité de production aux besoins.

Mais ces besoins sont aujourd'hui difficiles à anticiper. C'est donc à bon escient que le Gouvernement, au travers de la PPE3, a retenu, comme nous le suggérons dans un précédent *EdEnMag*³, un noyau dur de capacités éoliennes et solaires permettant de préserver nos capacités industrielles, mais qui sera ajusté en 2027/2028 en fonction de l'évolution des besoins.

Beaucoup reste à faire

Des points positifs sans aucun doute. Mais beaucoup reste à faire. Il faut tout d'abord, sur le plan de la méthode, mettre un terme à la dichotomie entre PPE et SNBC (Stratégie nationale bas-carbone) qui fait que l'on traite dans la PPE de la façon de satisfaire des besoins que l'on n'a pas encore définis et que l'on est à la recherche permanente de tableaux carrés correctement équilibrés.

Sur le fond, deux problèmes majeurs attendent encore les décideurs :

- les arbitrages sur la fiscalité des énergies qui devraient traduire la priorité donnée aux énergies décarbonées ;
- l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de repli du gaz fossile. Une telle stratégie nécessite que l'on ait une vision sur ce que pourra devenir le système énergétique du gaz fossile et que l'on définisse, sur un horizon de deux décennies, des étapes qui soient acceptables sur les plans économique, technique, social et humain, dans le respect du consommateur et de toute une profession qui a consacré pendant des années tous ses efforts au développement du gaz naturel, perçu, à l'époque, comme une priorité nationale. ●

« La PPE3 reconnaît que le nouveau nucléaire est nécessaire à l'approvisionnement de la France en électricité, qu'il offre des garanties de stabilité et de pérennité et permet de reconstituer un socle énergétique dont l'enjeu est transgénérationnel. »

2. Source : Commission européenne. *European Alternative Fuels Observatory*.

3. Voir : Editorial *EdEnmag* n°24 août 2025.